

Le fabricant ou son représentant dûment autorisé établit en UE:

Majestic Safety Products & Services B.V.
Boîte postale 80
3200 AB Spijkenisse
Pays-Bas

déclare en engageant sa seule responsabilité que l'équipement de protection individuel (EPI), tel que décrit ci-dessous:

OXXA ROTA 8221 lunettes de protection, oculaires fumés

Numéro d'article: 7.78.221.00

est en conformité avec les dispositions du EPI-Règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 166:2001 et EN 172:1994+A2:2001.

L'EPI est soumis à l'organisme notifié: **SGS Fimko Oy (Notified Body no. : 0598), Takomotie 8, FI-00380 Helsinki, Finlande** a effectué l'examen de type UE (Module B) et a délivré le certificat pour examen de type UE **0598/PPE/22/2694 Issue 1**.

Fait à Spijkenisse, 20-04-2022



L. de Koning
Managing Director
Majestic Safety Products & Services B.V.